

N°125
Juin 2022

Lac et Reflets



Revue de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

O

L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT... À l'aune des discours, nous avons le sentiment que, face aux méfaits des énergies fossiles, chacun d'entre nous est devenu un "éco-citoyen", le nouveau pionnier de la conquête de l'avenir. La pensée générale, s'appuyant sur des statistiques du GIEC toujours plus sombres, affiche en effet la ferme volonté de minimiser les effets du dérèglement climatique. ALAE ne peut que partager ces analyses.

Confrontées à la réalité, ces positions de principe ne seraient-elles pas l'arbre qui cache la forêt ?

ALAE, à son niveau, constate en effet des atteintes répétées à l'environnement. Ainsi, les projets litigieux déjà dénoncés demeurent, que ce soit au col de Voza, au hameau de la Croix, à Megève, St Gervais, La Clusaz, Talloires, Menthon, avec la volonté des décideurs de les mener à terme.

T

L'efficacité d'autres actions, comme l'alerte à la moule invasive Quagga dans le lac d'Annecy, malgré une certaine prise en compte des risques par le Sila, ce que nous saluons, reste insuffisante. De même, les décisions de l'agglomération sur un BHNS rive Ouest négligent les résultats des études et des concertations antérieures, qui privilégiaient le Tram sur cet itinéraire, ainsi qu'en témoigne l'article d'Olivier Labasse.

Parmi les nouveaux projets, il faut relever l'atteinte au véritable monument naturel que représente le Semnoz, comme le disait si bien Georges Sand à propos de la forêt de Fontainebleau.

I

Le Semnoz est menacé par les décisions du département et du Grand Annecy d'investir plus de 6 M€ pour l'alimentation en eau, le renforcement du ski nordique et la construction d'une piste de "luge à roulettes"! 4 saisons. Ici, l'arbre qui cache la forêt est l'alimentation en eau pour quelques restaurants, les agriculteurs et l'activité fromagère. Or, les conditions de prélèvement sur le lac et/ou sur le Laudon ne sont pas précisées, alors que ce ruisseau est en grande détresse en périodes d'étiage, interdisant aussi la reproduction des poissons. De même, les capacités de fourniture d'eau du lac et de traitement ne sont pas validées, sachant que l'article *L'oxygène à la source* démontre que le Fier n'est plus en mesure d'absorber les déversements liés à des accroissements de population. De plus, l'augmentation des prix de l'eau et les restrictions à venir en période de sécheresse sont d'ores et déjà considérées comme inévitables.

D

Il est aussi prévu d'abattre les arbres âgés de 60 à 120 ans sur 120 ha de la forêt. Cette agression supplémentaire va priver le poumon du lac d'Annecy d'une partie de son potentiel, sachant qu'à cet âge l'arbre arrive à peine à maturité.

En fait, derrière ce projet peu documenté, le risque existe d'un nouveau développement de l'activité touristique (voire immobilière) ne serait-ce que pour tenter d'amortir de précédents équipements surdimensionnés. Des articles de ce numéro traitent d'ailleurs de ce projet et des méfaits du surtourisme.

E

Tout cela nous incite à continuer et à développer nos alertes et nos actions, en les rendant de plus en plus visibles à tous. Vos présences à nos côtés, toujours plus nombreuses, jouent et joueront un rôle prépondérant dans la défense de notre environnement et donc de nos vies.

Jean-Yves Pérès - Président d'ALAE

S O M M A I R E

P 2 et 3 A propos du Semnoz ● P 4 à 6 Transport Collectif en Site Propre intégral ● P 7 G. Sand défend... le Semnoz
P 8 et 9 L'oxygène à la source ? ● P 10 à 13 Surtourisme ● P 14 et 15 Amadeus plutôt qu'Amazon

A propos du Semnoz

par Bruno Perrier



© Hervé Sentucq - www.panoram-art.com

Le conseil communautaire du Grand Annecy a délibéré le jeudi 12 mai sur un hasardeux projet pour la modernisation et le développement du Semnoz. Le Dauphiné du 14 mai détaille ainsi le plan d'investissement (6,3 M € dont 2,8 M € venant du Département) :

- 1,3 M € pour sécuriser le ski nordique (il s'agirait surtout d'un pas de tir pour le Biathlon).
- 2,5 M € pour amener l'eau potable (fabrication de fromage et restaurants).
- 2,5 M € pour une luge sur rail 4 saisons (il en existe déjà une, mais elle ne fonctionne qu'en été).

On remarquera qu'il n'est pas prévu d'extension de l'enneigement artificiel ; faut-il dans ce cas dépenser autant d'argent en adduction d'eau ? Les besoins pour le pastoralisme et la restauration sont faciles à évaluer et la réponse devrait donc être facile à apporter.

On remarquera également qu'il n'est rien prévu pour le ski alpin. Il est vrai que la grosse bêtise a déjà été faite, avec la réalisation d'un *Télémix* (engin mixte entre télésiège et télécabine, coûteux autant en investissement qu'en fonctionnement) et qu'il reste au contribuable à l'assumer.

En effet ce n'est pas avec des forfaits de 9 à 15 € que l'on peut amortir un tel engin, alors que les stations qui en possèdent font payer le double. Quand on a tout juste les moyens de faire réviser sa Mégane, on ne s'achète pas une Rolls.

**Il ne faut pas croire, non plus, qu'en relançant la
dépense d'investissement, on va rééquilibrer les comptes.**

Qu'est-ce que le Semnoz ?

C'est un joli massif calcaire aux portes d'Annecy, dominant le Lac et inclus dans le PNR des Bauges. C'est un massif boisé, sauf sur sa calotte sommitale où cohabitent alpages (on est en zone Reblochon fermier) et loisirs divers (principalement d'hiver).

L'équipement touristique actuel comprend :

- Un petit réseau de remontées mécaniques, (moitié sur versant NO, moitié sur versant SE) avec des pistes courtes, la plupart accessibles aux débutants, dont la principale qualité est d'être proche des zones urbaines et de permettre un ski bon marché. Ce domaine n'ayant que peu de possibilités d'extension, il est vain de rêver à une montée en gamme.
- Un domaine de ski nordique réparti en deux secteurs, l'un en forêt (agréable par mauvais temps) l'autre sur la calotte sommitale (superbe panorama par beau temps). Les pistes sont agréables, mais avec un profil assez accidenté, ce qui convient bien aux athlètes, beaucoup moins aux autres. Des possibilités d'amélioration et d'extension existent, mais il faudra travailler le terrain (en clair se servir d'un bulldozer). Le maintien à terme de cette activité sans enneigement artificiel est, à notre avis, problématique.

- Des installations d'accueil de jour en nombre limité (foyer nordique, restaurants, location de ski) sont réparties sur les deux versants. À noter la présence d'un ancien hôtel, *Le courant d'Ère*, dont l'avenir mériterait d'être étudié.
- Une luge d'été, utilisant un télésiège existant, et un jardin alpin contigu au foyer nordique, complètent le dispositif.
- Les parkings qui représentent environ deux hectares, dont les deux tiers sur le versant Ouest, sont déjà saturés les jours de congé lorsqu'il fait beau.

Que penser de tout cela ?

On a bien vu, avec le *Télémix*, que le recours à l'argent du contribuable n'incite pas toujours à une réflexion rigoureuse. En ces périodes d'incertitude sur le maintien de l'enneigement (le massif culmine à 1702 m!) la prudence s'impose, d'autant que personne ne peut assurer que l'enneigement artificiel suffira, même à court terme.

À notre avis, la faible offre touristique ne rend pas réaliste un projet immobilier, et cela ne devrait fâcher personne. Les parkings sont saturés en pointe et ne peuvent être agrandis à coût raisonnable. Par ailleurs, un accès par câble depuis le bas du massif ne résiste pas à un examen sommaire. En effet, la remontée serait un gouffre financier (2 fois la longueur du *FuniFlaine* aujourd'hui abandonné) et il faudrait environ 2 ha de parkings supplémentaires, ce qui serait hors de prix sur des terrains urba-

nisables et hors de question sur des terrains agricoles ou naturels.

Ce massif possède une indéniable fonction de "poumon vert", et les perspectives d'extension de la capacité d'accueil sur le sommet ne présentent, à notre avis, que des perspectives de déficits financiers. Il aurait fallu s'interroger, au préalable, sur ce que l'on veut en faire. **Cela s'appelle de la stratégie.**

Le débat a toutefois fait apparaître quelques avis divergents... que l'on ferait bien de regarder de près.

- Certains ont clairement dit qu'il n'était pas question de faire un Disneyland, et d'autres que l'on pouvait être contre ce programme sans être un "Amish".
- Il a été fait remarquer également, qu'il ne fallait pas se tromper de débat et que la question prioritaire était de réduire le transport en voiture.
- L'idée d'une mesure de protection a été soulevée. Il reste à s'interroger sur le périmètre et la procédure, notre préférence allant à un classement au titre des Espaces naturels sensibles sur le périmètre de la ZNIEFF2 existante (inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique). N'oublions pas que la bordure inférieure du massif est en contact direct avec l'urbanisation et que le risque de grignotage ne saurait être écarté, ce qui justifierait que des mesures de sauvegarde soient prises préalablement à tout investissement.
- Il a aussi été fait remarquer qu'il était urgent d'attendre, notamment le plan de gestion demandé au PNR, et de réfléchir un peu en demandant aux contribuables citoyens ce qu'ils en pensent. **C'est également notre avis.**

C'est parti !

par Olivier Labasse



C'est par ce cri d'enthousiasme martial que le magazine de l'Agglomération du Grand Annecy de mai 2022 annonce la décision historique d'engager la poursuite du projet de TCSPi en lançant de nouvelles études sur les 5 axes retenus et de réaliser dans un premier temps une ligne Rive Ouest-les Glaisins en mode Bus à haut niveau de service (BHNS).

Bien ou mal parti ?

Si nous pouvons nous féliciter du choix d'un transport collectif en site propre intégral, c'est-à-dire sur des voies qui lui sont entièrement réservées sur toute la longueur du parcours, que demandent activement depuis 2015 les associations du Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien, le choix du BHNS sur la branche Rive Ouest stupéfie tant il est contraire aux études déjà réalisées² et à la géographie, voire sans avenir possible, sauf en mode dégradé ; il n'est pas raccord avec les objectifs affirmés de part modale du TC, de diminution de la pollution et des embouteillages. Si le BHNS est plus adéquat sur 3 des 5 branches du schéma de transport de l'agglomération, le TRAM est en revanche le TCSPi adapté à la rive Ouest et le plus performant.

Comment en est-on arrivé là ?

C'est dans sa séance du 27/01/2022, dédiée au projet de réalisation d'un TCSPi, que le Conseil d'Agglomération du Grand Annecy, s'est prononcé, après une tentative qui avait fait long feu le 18/11/2021. Sont présentés aux élus communautaires :

- cinq axes de déplacements majeurs (ou branches) partant ou arrivant en gare d'Annecy : Epagny, Les Glaisins, Pringy, Rive Ouest du Lac-Duingt, Seynod, et deux modes de transport collectifs adaptés : TRAM et BHNS.
- six scénarios : A = les 5 branches en TRAM ; B,C,D,E = scénarios mixtes TRAMWAY-BHNS, dont E = BHNS sur 3 branches (Epagny, les Glaisins, Rive Ouest) et TRAM

sur 2 branches (Seynod et Pringy) ; F = cinq branches en BHNS³.

Par 89 voix pour, 5 voix contre, le Conseil communautaire décide :

- d'acter le principe de réalisation de la première combinaison de branche "Rive-Ouest-Les Glaisins" en mode BHNS.
- d'acter le lancement d'études préliminaires spécifiques sur le mode tramway pour les seules branches Seynod et Pringy, ainsi que sur la réhabilitation de l'ancienne voie ferrée existante qui va de la gare au site de Vovray.
- d'acter le lancement des études préliminaires sur le mode BHNS sur les branches du futur réseau de TCSPi (l'ensemble de ces études est estimé à 2 millions € avec un délai de 18 mois).
- d'autoriser la Présidente à saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour l'organisation de la concertation réglementaire qui sera prévue à l'issue des conclusions des études préliminaires/opérationnelles.

Un consensus aurait ainsi émergé, avec l'appui des études techniques, des réunions de travail des élus communautaires, et des réunions d'échanges avec les associations et les habitants pour répondre à la mobilité des habitants du Grand Annecy.

Le problème est que la synthèse des 10 éléments de comparaison TRAM/BHNS présentée lors des réunions du Grand Annecy, dont celle à laquelle le rédacteur a participé... **est trompeuse.** Le tableau montré et diffusé aux élus est reproduit en fin de cet article.

Le constat est qu'elle est fantaisiste dans le choix de certains critères, légère, voire erronée, sur le renseignement de 6 des 10 critères retenus par rapport aux études pour le cas de la rive Ouest.

1° L'incidence psychologique.

Quelle est la justification de ces chiffres ? Pour le Grenelle, le report modal (passage de la voiture au TC) qui exprime l'attractivité serait le bon critère ; Il est triple pour le TRAM par rapport au BHNS sur les branches Duingt et Pringy.

2° Le coût d'investissement.

La valeur indiquée pour le tram s'appliquerait en zone urbaine contrainte (avec déplacement de réseaux, expropriations foncières, etc). SYSTRA avait indiqué 15-30M€/km en moyenne, TTK beaucoup moins ; la valeur réelle est très inférieure en périurbain : 10M€/km (T2 de Valenciennes), 13M€/km (Lyon T3), voire 18M€/km (Besançon avec traversée du centre). En rive Ouest, l'investissement du TRAM est, selon les options choisies (100% emprise ferroviaire existante, parcours mixte avec

la RD1508), inférieur (164M€ à côté de la voie verte) ou avoisinant (181M€ en mixte avec la RD 1508) à celui du BHNS (190 à 200M€ en voie double). Ce chiffre de 181M€ (Etude complémentaire TTK) est simplement oublié dans les synthèses présentées.

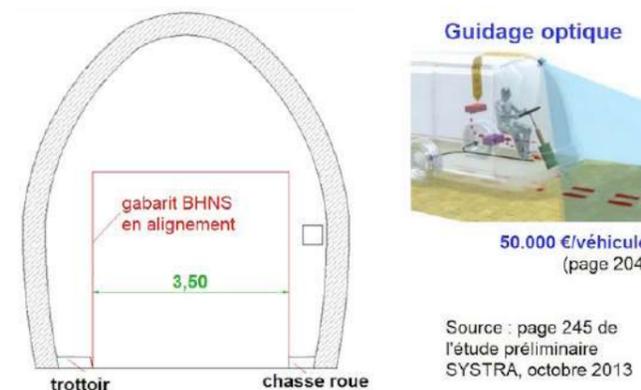
3° Le coût d'exploitation.

Il convient de rapporter le coût non pas au km parcouru par le matériel, mais au nombre de km parcourus par les voyageurs (VK pour Voyageur x Km) qui mesure la performance d'un TC. Le TRAM Annecy-Duingt, avec 23 millions de VK contre 7 pour le BHNS, aurait ainsi un coût d'exploitation / VK inférieur de 1,76 fois à celui du BHNS. Il obtient la meilleure performance des deux modes sur les cinq branches (avant Pringy en Tram) et aurait à lui seul plus de trafic-voyageurs que l'ensemble des 5 branches en BHNS.

4° Emission (GES) du matériel roulant.

L'indicateur pertinent n'est pas l'émission liée à la seule motorisation, mais l'économie de GES (gaz à effet de serre) obtenue grâce au report modal de la voiture. Sur l'axe Duingt-Pringy, elle serait triple avec le TRAM.

5° Insertion paysagère.



Le problème de l'insertion est d'abord la possibilité de passage dans le site. Le cabinet SYSTRA avait chiffré (octobre 2013 p. 42) à 21m la largeur nécessaire pour le trafic routier, les piétons et 2 voies de BHNS et à 18m avec une seule voie (laquelle supposerait de faire passer les bus en alternat avec synchronisation des croisements). Dans le 1er cas, 187 parcelles seraient impactées nécessitant autant d'expropriations, dans le 2ème cas, 156 parcelles. Avec des largeurs actuelles de 10,50m à 13,80m à Sevrier et de 12,20m au pont du Laudon, le BHNS coïncera. Quant au tunnel ferroviaire existant de la Puya, son gabarit (voute en ellipse à axe vertical, largeur entre piédroit au sol : 4,60m) permet facilement le passage du TRAM (guidé par les rails), alors qu'il exige des travaux conséquents pour autoriser celui d'un BHNS dont chaque véhicule devra être équipé d'un guidage optique (50k€) qui ne protégera pas des crevaisons et des incendies, sauf à l'élargir à grands frais.

6° Circulation modes doux.

Il faut rappeler que le site propre intégral interdit la circulation des vélos. L'analyse du cadastre et des profils de la voie verte montre que la largeur de l'emprise ferroviaire permet non seulement d'y réinstaller un Tram mais aussi d'élargir, à côté, la voie verte à 4 mètres.

7° Durée des travaux.

Contrairement à l'assertion du tableau comparatif présenté aux élus et au public, les délais seront plus longs pour le bus, ne serait-ce que pour les expropriations, et ils perturberont longtemps la circulation sur la RD 1508. La réhabilitation de la voie ferrée serait plus rapide, autour de 2 ans, et sans expropriation, ni perturbation du trafic automobile.

8° Consommation énergétique.

Outre que l'électricité du Tram est captée en prise directe, celle des batteries du bus, stockée, a une efficacité énergétique bien moindre et un bilan environnemental défavorable (extraction des terres rares, fabrication, transport, fin de vie) comme le montrent les analyses de cycles de vie. Il convient enfin de rapporter la consommation à la place-voyageur.

La rive Ouest est un cas particulier, un long corridor au trafic intense (27 700 véhicules en jour de pointe et 18 700 en moyenne à Sevrier). Pourquoi ne pas lancer dès à présent, sans attendre l'intervention de la CNDP, l'étude alternative du TRAM comme il a été décidé pour Pringy? Pourquoi oublier l'alternative émergée de la consultation publique du 17/10/2018 au 17/01/2019, comme le rapport de la Garante acté le 3 avril 2019 le soulignait : *la solution tram entre Annecy et Faverges a été régulièrement plébiscitée*⁴ ajoutant : *Ce projet pourrait être économiquement sensé et les bénéfices environnementaux importants ?*

Pourquoi procrastiner sur un projet qui entame sa 10ème année d'études ?

En octobre 2021, la Présidente du Grand Annecy, critique sur ses prédécesseurs, déclarait : *On a vu ce qu'on a donné les choix politiques depuis 20 ans.*⁵

La mobilité en rive Ouest est-elle mieux partie avec les décisions prises depuis ?

	TRAMWAY	BHNS
CAPACITÉ (voyageur/jour)	10000	10000
INCIDENCE PSYCHOLOGIQUE / "IMAGE DE MARQUE" (sur 100 voyageurs - à offre de service équivalente)	110	100
COÛT D'INVESTISSEMENT	30 M€/km	15 M€/km
COÛT D'EXPLOITATION (KM parcourus)	10 €/km	8 €/km
ÉMISSION MATÉRIEL ROULANT (GES)	SIMILAIRE AU REGARD D'UNE TECHNOLOGIE ÉLECTRIQUE	
INSERTION PAYSAGÈRE	TRAMWAY avec caténaire = Paysage moche	Bus = Pas de modification paysagère
CIRCULATION MODE DOUX	Accidentologie (présence de rails)	Tramway accidentogène (selon le cas de déviation) Plateforme permettant une circulation plus saine des services de secours
CIRCULATION SERVICES DE SECOURS	Si plateforme s'engoulerie = Passage des services de secours complexe	
DURÉE DES TRAVAUX	Plus longue (sous stations électriques, caténaire, puis des rails...)	Plus courte (moins d'infrastructure)
ÉMISSION ÉNERGÉTIQUE	Entre 3 et 7 kWh/km pour les 30 à 40 mètres	Entre 3 et 7 kWh/km pour les 30 à 40 mètres

George Sand défend... le Semnoz

par la Rédaction



Morceaux choisis d'un texte écrit à l'occasion du soutien que l'auteur apporte à une pétition d'artistes, visant à protéger la forêt de Fontainebleau contre des projets condamnant des arbres vénérables, au profit de l'exploitation des pins, plus rentable.

...Je ne suis pas bien au courant de ce qui s'est passé à l'égard de la forêt de Fontainebleau, mais peu importe. Il ne s'agit pas pour moi de critiquer ce que j'ignore, il s'agit d'approuver tout effort tenté pour la conservation de ce monument naturel, très logiquement classé par les pétitionnaires parmi les monuments nationaux. Le dépecer, le vendre, c'est l'anéantir, et je n'hésite pas à jurer que c'est là un sacrilège. Ce serait une honte de plus à ajouter aux incendies de Paris.

Triste époque en vérité que celle où, d'un côté, l'émeute détruit les archives de la civilisation, tandis que, de l'autre, l'Etat qui représente l'ordre et la conservation détruit ou menace les grandes œuvres du temps et de la nature. Que les unes ou les autres soient converties en ruines ou en écus, ce n'en est pas moins la destruction, et je ne sais, de ces deux vandalismes, si celui qui serait commis de sang froid, légalement, après délibération, ne serait pas le plus stupide et le plus honteux...

...On peut, je crois, prendre la question de plus haut encore et appeler les savants à démontrer que les forêts séculaires sont un élément essentiel de notre équilibre physique, qu'elles conservent dans leurs sanctuaires des principes de vie qu'on ne neutralise pas impunément, et que tous les habitants de la France sont directement intéressés à ne pas laisser dépouiller la France de ses vastes ombrages, réservoirs d'humidité nécessaire à l'air qu'ils respirent et au sol qu'ils exploitent...

...Les grands végétaux sont donc des foyers de vie qui répandent au loin leurs bienfaits et s'il est dangereux ou nuisible de vivre éternellement sous leur ombre directe, il est bien prouvé que supprimer leurs émanations, c'est changer de manière funeste les conditions atmosphériques de la vie humaine. C'est supprimer ces grands éventails qui renouvellent l'air et divisent l'électricité sur nos têtes ; c'est aussi appauvrir le sol qui est doué pour ainsi dire d'une circulation sous-cutanée...Supprimez les arbres qui, par leur ombre, rendent au sol la fraîcheur bue par leurs racines, vous détruisez une harmonie nécessaire, essentielle, du milieu que vous habitez.

...Tout le monde a donc droit à la beauté et à la poésie de nos forêts, de celle-là particulièrement, qui est une des plus belles choses du monde, et la détruire serait, dans l'ordre moral, une spoliation, un attentat vraiment sauvage à ce droit de propriété intellectuelle qui fait de celui qui n'a rien que la vue des belles choses, l'égal, quelquefois le supérieur de celui qui les possède.

La rage de la possession individuelle doit avoir certaines limites que la nature a tracées. Arrivera-t-on à prétendre que l'atmosphère doit être partagée, vendue accaparée par ceux qui auront le moyen de l'acheter ?... J'espère que cet heureux temps ne viendra pas, mais je crois que la destruction des belles forêts est un rêve non moins monstrueux, et qu'on ne doit pas plus retirer les grands arbres du domaine public intellectuel que leurs influences salubres à l'hygiène publique. Ils sont aussi sacrés que les nuages féconds avec lesquels ils entretiennent des communications incessantes ; ils doivent être protégés et respectés, ne jamais être livrés au caprice barbare ou au besoin égoïste de l'individu. Beaux et majestueux jusque dans leur décrépitude, ils appartiennent à nos descendants comme ils ont appartenu à nos ancêtres. Ils sont les temples éternels dont l'architecture puissante et la frondaison ornementale se renouvellent sans cesse, les sanctuaires de silence et de rêverie où les générations successives ont le droit d'aller se recueillir et chercher cette notion sérieuse de la grandeur dont tout homme a le sentiment et le besoin au fond de son être...

...Le tumulte de l'existence sociale fait que nous agissons, la plupart du temps, sans savoir pourquoi, et que nous prenons nos passions ou nos appétits pour des besoins réels. Le recueillement est la chose qui manque le plus et dont tout nous détourne¹. La société est lancée à toute vapeur dans une vie artificielle...car, dans la plupart des familles de nos jours, on est convaincu que contempler c'est perdre son temps...

...La plupart des grandes étendues boisées se sont resserrées...Si on n'y prend garde, l'arbre disparaîtra et la fin de la planète viendra par dessèchement sans cataclysme nécessaire, par la faute de l'homme...il y a un grand péril en la demeure, c'est que les appétits de l'homme sont devenus des besoins impérieux que rien n'enchaîne, et que si ces besoins ne s'imposent pas, dans un temps donné, une certaine limite, il n'y aura plus de proportion entre la demande de l'homme et la production de la planète.

Impressions et souvenirs

Chapitre XX - La Forêt de Fontainebleau (1873)

Source : gallica.bnf.fr/ Bibliothèque nationale de France

1 George Sand répond ici, par avance, aux propos prêtés par Fabienne Grebert au Président du conseil départemental, au sujet du Semnoz, selon lesquels la contemplation ne serait pas rentable (cf. L'Essor savoyard du 19 mai 2022).

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON DES TRANSPORTS COLLECTIFS (TRAM/BHNS)

	TRAMWAY	BHNS
CAPACITÉ (voyageur/jour)	Jusqu'à 120 000	Jusqu'à 60 000
INCIDENCE PSYCHOLOGIQUE / "IMAGE DE MARQUE" (base 100 voyageurs - à offre de service équivalente)	110	100
COÛT D'INVESTISSEMENT	30 M€/KM	15 M€/KM
COÛT D'EXPLOITATION (KM parcourus)	10 €/KM	6 €/KM
ÉMISSION MATÉRIEL ROULANT (GES)	SIMILAIRE AU REGARD D'UNE TECHNOLOGIE ÉLECTRIQUE	
INSERTION PAYSAGÈRE	TRAMWAY avec caténaire = Paysage modifié	BHNS = Pas de modification paysagère
CIRCULATION MODE DOUX	Accidentogène (présence de rails)	Faiblement accidentogène (uniquement en cas de dépassement)
CIRCULATION SERVICES DE SECOURS	Si plateforme engazonnée = Passage des services de secours complexe	Plateforme permettant une circulation plus aisée des services de secours
DURÉE DES TRAVAUX	Plus longue (sous-stations électriques, caténaires, pose des rails...)	Plus courte (moins d'infrastructures)
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE KWH/KM	Entre 5 et 7 kWh/km pour un tramway entre 30 et 40 mètres	Entre 2,2 et 3,7 kWh/km pour un véhicule de 18 mètres

Tableau de synthèse trompeur présenté aux élus



1910 Le Tram s'engage rue Vaugelas



Tunnel de la Puya, aujourd'hui.

1 Acronyme : TCSPi
 2 7 études réalisées depuis 10 ans : TTK 2012, SYSTRA 2013, BG 2015, 2017, 2018, SYSTRA 2020, TTK 2020-21.
 3 Bien qu'aucune des deux études récentes, SYSTRA et TTK, ne préconise le tout BHNS sur les 5 branches.
 4 Concertation publique sur le projet de Liaison Ouest Lac d'Annecy (LOLA) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en 2018 et 2019 avec la mobilisation de 1500 participants aux réunions publiques, de 250 personnes aux ateliers, 15 900 connexions et 1319 contributions d'habitants.
 5 Frédérique Lardet, Présidente du Grand Annecy, in LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ samedi 23 octobre 2021, page 7.

Lac d'Annecy L'oxygène à la source ?

par Françoise Perrin



Où commence et où s'arrête le cycle de l'eau qui accompagne notre vie de tous les jours ?

En 2018, promenade de l'avenue d'Albigny à Annecy, l'artiste Sylvie de Meurville expose au bord du lac sa création nommée Échappée : cette œuvre essaie d'ouvrir le passant à la question posée. Au centre, le lac, omniprésent tel l'arbre qui cache la forêt, surmonté d'une sorte de chevelure bien dispersée, composée de la multiplicité des affluents, grands et petits, qui nourrissent le lac en plus de la source sous-lacustre du Boubioz (au large de la Puya). Tout en bas, on n'y prêterait presque pas attention, l'entonnoir que constituent le Thiou puis le Fier, où aboutissent toutes les eaux usées des habitants du bassin du lac.

Un enjeu de territoire

L'eau n'est pas un simple consommable !

Avec son énorme volume de 1 124 500 000 m³, la lac nous trompe. Certes en regard de notre prélèvement annuel de 15 000 000 m³, il nous assure en théorie une réserve d'eau pour 75 ans. Mais cette règle de trois est trompeuse, car elle présume à tort que tout point du bassin du lac peut être approvisionné facilement et de la même façon, à perpétuité. Elle occulte aussi le fait que tout ce que nous captions sur les hauteurs (sources, etc.) est sous-trait à la ressource et ne parvient évidemment jamais au lac. Elle occulte encore le fait que le Fier, récepteur obligé et discret de tous nos rejets, n'a pas du tout les mêmes capacités dimensionnelles que le lac.

L'eau est en réalité un enjeu de territoire !

En filigrane, elle pose la question de la façon dont nous occupons le territoire : pouvons-nous vraiment poursuivre l'extension galopante de l'urbanisation des communes de la cluse du lac sans nous questionner sur la disponibilité de cette ressource, pour notre alimentation mais aussi pour les autres usages ? Sans nous inquiéter de

l'imperméabilisation des sols, de la suppression des fossés de bords de route qui conduisent à collecter les eaux pluviales et à les transférer hors de leur bassin naturel ? Sans nous préoccuper non plus de l'augmentation du volume de nos eaux usées et de la pression qu'exerce leur rejet sur la qualité des eaux superficielles réceptrices ?

Non, car dans la chaîne de l'eau tout est lié, de l'amont à l'aval. Les deux extrémités de la chaîne en sont les points les plus sensibles, ce sont aussi ceux que nous voyons le moins : concentrons-nous sur eux.

L'amont

Pour pouvoir alimenter les réseaux d'eau potable des 34 communes du seul Grand Annecy, la ressource en eau est prélevée pour 84% de son volume dans les eaux superficielles (lac) et pour 16% dans les eaux souterraines (captages de sources et pompages dans les nappes phréatiques). Ceci dessert une population totale de 247 500 habitants en pointe, dont l'équivalent de 53 000 habitants saisonniers (chiffres extraits du SDAEP du Grand Annecy, février 2020).

Si la ressource lacustre nous paraît inépuisable (comme le calcul d'une "réserve d'eau pour 75 ans" nous en donne l'illusion), les ressources d'eau souterraine ne sont pas sans limites et sont même déficitaires dans le secteur de plaine séparé du lac par le Semnoz, et aussi au sud du lac dans le secteur de Doussard. D'autant que nous ne pouvons ignorer les effets de la crise climatique tels que l'allongement des périodes de sécheresse, la baisse des précipitations ou la diminution du manteau neigeux, effets qui affectent directement la recharge des nappes et modifient le régime hydrologique des cours d'eau, en accentuant la sévérité des étés estivaux.

Et nous ne sommes pas les seuls utilisateurs de l'eau qui coule dans les cours d'eau : ceux-ci sont alimentés par des sources et lorsque nous captions l'eau d'une source, nous ne pouvons prélever la totalité de son débit, mais devons réserver une part suffisante de celui-ci pour maintenir la vie du milieu aquatique tributaire de cette source. Ainsi, le projet polémique d'alimentation en eau potable du site touristique du sommet du Semnoz à partir d'une ressource prélevée sur le Laudon ne laisse pas d'interroger en raison du détournement de ressource qu'il implique au détriment d'un cours d'eau d'intérêt piscicole majeur et d'un territoire qui en ont besoin. La présence de poissons est un excellent témoin de la qualité biologique des cours d'eau, il ne s'agit donc pas seulement de faire plaisir aux pêcheurs, mais aussi et surtout de préserver cette qualité biologique, vitale pour l'être humain.

Photo : "Échappée" œuvre de Sylvie de Meurville
Logo : SILA

L'aval

Il est cependant un autre frein à l'accroissement continu de nos prélèvements pour l'eau potable, que les responsables politiques semblent éluder, c'est le devenir des eaux usées qu'en fait l'être humain : où vont-elles lorsqu'elles rejoignent le collecteur public ?

Le SIIA exploite deux unités de traitement des eaux usées collectées dans la quasi totalité du bassin annécien, situées l'une à Cran-Gevrier (l'unité "Siloé"), l'autre à Meythet (l'unité "Les Poiriers"), distantes l'une de l'autre de 1500 mètres, et qui rejettent l'une et l'autre leurs effluents dans le Fier. En 1997, les services de l'État ont déterminé la charge maximale de pollution que le Fier peut recevoir en ces points de rejet en compatibilité avec ses objectifs de qualité. Fonction directe du débit le plus pénalisant du Fier (débit de basses eaux), qui est indépendant de l'action humaine, et de la population à desservir, cette capacité d'accueil nous est imposée par la nature, étant considéré qu'elle impose une performance élevée de traitement fournissant une eau débarrassée au mieux de sa charge polluante (en pratique à 98%). Une eau dépolluée à 100% n'existe pas et il serait illusoire d'espérer obtenir mieux que 98%, ce qui ne permettrait au demeurant d'augmenter les rejets que de façon marginale. Sur ces bases, la capacité nominale de traitement autorisée pour les deux unités correspond respectivement aux eaux usées émises par 230 000 habitants (Siloé) et 32 000 habitants (Les Poiriers).

Qu'en est-il aujourd'hui de nos deux unités de traitement ? En 2020 (source : ministère de la transition écologique, portail de données sur l'assainissement collectif), Siloé a eu à traiter une charge de pollution entrante correspondant aux eaux usées de 232 329 habitants et l'unité des Poiriers une charge entrante correspondant aux eaux usées de 41 848 habitants (31% de plus que sa capacité nominale autorisée). Il ne semble pas prévu d'augmenter davantage la capacité de Siloé, légèrement ajustée depuis 1997, en revanche il est prévu de porter à 50 000 habitants celle de l'unité des Poiriers !



Il est permis de se demander par quel coup de baguette magique le Fier serait soudain devenu capable d'absorber sans dommage une telle augmentation des rejets d'eaux traitées par les deux unités du SILA.

Omerta

Le projet de territoire du Grand Annecy à l'horizon 2050 prévoit 1500 logements supplémentaires par an, soit un total de 45 000 logements : alimentés avec quelle eau potable et en en rejetant où les eaux usées ?

Les enjeux liés à l'eau dans le bassin annécien font l'objet d'un système informationnel opaque qui diffuse une véritable sensation d'omerta, alors qu'à travers leurs projets de développement, on le voit bien, les élus programment une augmentation continue des besoins en ressource amont et en traitement et rejet aval, sans laisser paraître si cette augmentation est compatible à court et long termes avec la capacité des milieux à supporter cette pression.

Conclusion



*Alors, lac d'Annecy...
L'oxygène à la source ?
Certains se souviennent sans doute de ce slogan et de son logo, qui furent créés il y a déjà 30 ans par les élus du lac, pour porter l'image d'un lac d'Annecy pur et idyllique, combinaison idéale de l'air et de l'eau préservés dans un écrin de nature.*

Tout cela est un peu oublié...



Lac d'Annecy

Surtourisme

par Gabriel Sanglier



*Cré vin dieu !
V'là l'été, les vacanciers vont arriver
Y s'en viennent on sait pas d'où
Y s'en vont par un aut'bout
V'là l'été, c'est l'invasion des vacanciers.*



*C'est les vacances, c'est la transhumance
Les vacanciers, c'est comme les fourmis
Ça se répand partout dans le pays
Plus ça va et plus ça s'enhardit
L'an dernier, j'en avais ben trouvé un dans mon lit !*

*C'est les vacances, c'est la transhumance
Les vacanciers, c'est comme les sauterelles
Quand ça tombe, c'est pire que la grêle
D'un seul coup, on en voit partout
Y'a vraiment que la pluie qu'arrive à en venir à bout !*

*C'est les vacances, c'est la transhumance
Les vacanciers, y sont comme la pluie
Quand elle vient, on lui dit merci
Mais on se sent mieux quand elle est partie
Pourtant ça me plairait d'en trouver pour la Marie.*

Ricet Barrier (1968 - extraits)

L'affaire de l'invasion des campagnes par les touristes n'est pas nouvelle! Si, dans votre navigateur Internet, vous saisissez l'expression "surfréquentation touristique", vous voyez aussitôt surgir des dizaines de références en réponse, visant à peu près tous les sites littoraux et montagnards (et notre territoire est les deux à la fois!). Le problème est général, la crise sanitaire l'a exacerbé en retenant en France beaucoup de candidats à la découverte, et partout il se heurte localement à la même confrontation entre les intérêts économiques et financiers immédiats ("toujours plus, laissez venir à nous les petits euros") et les intérêts humains, écologiques et patrimoniaux ("par avidité à court-terme, nous scions la branche sur laquelle nous sommes assis").

Citons quelques exemples relevés au hasard. En 2020, les habitants de Palavas-les-Flots se sont insurgés contre l'invasion et les incivilités dus à la croissance débridée de la fréquentation touristique : bruit (en particulier la nuit, mais aussi musique infligée dans les espaces publics), déchets abandonnés sur la plage, rodéos urbains, etc, bref un laisser-aller généralisé. En 2021, Marseille a décidé de réduire la promotion touristique de la ville, particulièrement pour la saison d'été, et, dès cet été 2022, il faudra prendre une inscription à l'avance pour pouvoir se baigner dans les calanques. Dans le même esprit, Étretat ne fait plus de promotion pour ses célèbres falaises, dont fait partie la fameuse aiguille creuse d'Arsène Lupin. L'île de Porquerolles limite le nombre de ses visiteurs à 6 000 par jour, et, là aussi, il faut prendre une réservation à l'avance. Dans le site des Gorges du Verdon, notamment aux abords du Lac de Sainte-Croix, la protestation vise en particulier la prolifération anarchique des camping-cars, qui confondent stationnement et camping, le dépassement effréné de la limitation du nombre de visiteurs autorisé dans les gorges (jusqu'à 20 fois le nombre maximum fixé par arrêté préfectoral), la cause en étant imputée à des prestataires occasionnels étrangers au territoire, attirés par l'aubaine financière estivale. Dans la Drôme, à proximité du site des Gorges du Toulourenc, le parking a été rendu payant au prix délibérément prohibitif de 10 euros par voiture et le nombre de places limité à 120. Plus près de nous, la promotion du lac du Bourget sous le nom de "Aix-les-Bains Riviera des Alpes" suscite des réserves et des protestations. Et partout, on a relevé une amplification du phénomène en lien avec la crise sanitaire.

Dans ce qui précède, nous retrouvons tous les symptômes perçus aussi dans la cluse du lac d'Annecy et ses espaces naturels environnants.

Projet de territoire

Le lac d'Annecy est partagé entre deux intercommunalités, le Grand Annecy et les Sources du Lac d'Annecy, incongruité pour la gestion de ce qui est un seul ensemble naturel et signe précisément que ces deux entités ne se définissent pas spécialement par leur rapport au lac

d'Annecy, pourtant source majeure de leur prospérité.

Et, de façon un peu surprenante, les deux projets de territoire s'intéressent assez peu au tourisme, et pas du tout à la surfréquentation touristique, qui n'est pourtant pas une découverte brutale et inopinée des années 2020 - 2021. En témoigne en effet ce petit paragraphe conclusif d'un article publié fin 2010 dans Lac&Reflets sous la signature de Jean-Claude VEMEX, professeur honoraire à l'Université de Genève :

Le lac d'Annecy est un milieu en voie de saturation. Plutôt faudrait-il chercher à dédensifier et à diminuer la pression humaine plutôt qu'à "développer" toujours plus!

Le projet de territoire des Sources du Lac d'Annecy aborde le sujet de façon contrainte et abstraite, dans le vocabulaire administratif et dilatoire classique des PLU : impossible d'éviter de cocher la case "tourisme", point barre.

Celui du Grand Annecy mentionne en tout et pour tout trois fois le mot tourisme, dont deux consacrées au tourisme d'affaires, bombardé "filiale économique d'excellence", et la troisième intitulée "développer un tourisme écoresponsable" (avec, en petits caractères et à distance, à l'horizon 2050, donc pas trop vite quand même, ce sera pour les suivants!), intégrée à un chapitre joliment titré "être à la pointe de l'innovation" !

S'étant sans doute aperçu que son ambition initiale était un peu modeste, le Grand Annecy a confié fin 2021 à un cabinet spécialisé le soin de l'accompagner dans l'élaboration d'un *schéma de développement touristique durable 2021-2026*, "vers une destination durable et apaisée", qui intègre la question de la surfréquentation, "manifeste depuis plusieurs années", mais néanmoins pas évoquée dans le projet de territoire. Cette fois, violon vert à l'appui, l'idée est de "s'orienter vers une offre durable, moins carbonée et diversifiée" et la démarche reproduit les us et coutumes administratifs : diagnostic, orientations stratégiques et enfin plan d'action pour 5 ans. Le tout exprimé sur le ton lénifiant de la petite musique communautaire d'usage dans les projets publics afin de faire aimer au citoyen son attente.

Quelques repères

Quelques calculs simples, sans prétention à établir plus que des ordres de grandeur correctement représentatifs de la situation, permettent de dimensionner le problème.

Ainsi, la production moyenne de déchets de l'être humain, liée à son mode de vie, est assez stable. Connaître les quantités de déchets collectées et traitées permet donc de déterminer de façon raisonnablement juste la population desservie, ainsi que son éventuelle variation. Les rapports annuels du SILA relatifs à l'unité d'incinération de Chavanod fournissent justement cette information, détaillée mois par mois.

En 2020, le Grand Annecy et les Sources du Lac d'Annecy comptaient ensemble 223 174 habitants et il est raisonnable de penser que les collectes des mois les plus faibles de l'année correspondent à cette population "de base et permanente". Dès lors, une simple règle de trois appliquée aux collectes des mois d'été, les plus élevés de l'année, conduit au constat particulièrement parlant qu'en haute saison le périmètre du lac d'Annecy accueillait en 2020 l'équivalent de 60 000 habitants supplémentaires, soit un bon quart de plus que sa population de base.

L'absorption récente des communes riveraines du lac (Doussard exceptée) par le Grand Annecy ne permet plus une analyse détaillée de cette augmentation, mais la même analyse effectuée il y a quelques années, avant ces regroupements, donnait les résultats suivants, en "équivalents" habitants supplémentaires (EHS) pour la haute saison (valeurs en nombre de personnes et en % par rapport à la population permanente à l'année) :

- Ex C2A : + 22 500 EHS, soit + 15%
- Ex CC Rive Gauche : + 10 300 EHS, soit + 80%
- Ex CC Tournette : + 7 000 EHS, soit + 108%
- Ex CCSLA Faverges : + 11 200 EHS, soit + 70%

TOTAL : + 51 000 EHS, soit + 28%

Les communes les plus impactées sont évidemment celles qui bordent le lac, et elles le sont dans des proportions vertigineuses.

Un autre aperçu intéressant nous est fourni par le comptage annuel du trafic automobile par la DDT 74.

L'impact de la fréquentation touristique sur le périmètre du lac d'Annecy y est particulièrement bien illustré par deux points de comptage : en rive droite, le point n°48 situé sur la RD909 à Veyrier-du-Lac, et en rive gauche le point n°109 situé sur la RD 1508 à Sevrier. La méthode de calcul appliquée est similaire à celle retenue pour les déchets. La DDT 74 fournit en chaque point une moyenne annuelle et le trafic en période de pointe : avec là encore l'acceptation d'une certaine approximation et de n'obtenir que des ordres de grandeur (et en aucun cas des données précises), l'idée est de considérer par convention que le trafic de pointe est observé du 15 juin au 15 septembre, tandis que le trafic de base des habitants permanents se manifeste le reste de l'année.

On observe alors qu'entre 2012 (année repère retenue pour apprécier la tendance en longue durée avant la crise sanitaire) et 2019, les données de trafic n'ont pas évolué notablement à Sevrier, mais ont significativement décru à Veyrier-du-Lac. Mais, entre 2019 et 2020, la crise sanitaire a significativement modifié les comportements. Dans les deux cas, le trafic de pointe relevé l'été n'a guère varié, mais sa composition a fortement changé entre 2019 et 2020 : le trafic permanent a nettement diminué (de 33% en rive Est et de 25% en rive Ouest), en lien avec les multiples contraintes (confinement, etc.) liées à la crise sani-

taire et avec le télétravail, tandis qu'à l'inverse le trafic touristique a explosé : +25% en rive Est et +71% en rive Ouest.

C'est une mesure de l'accroissement de la surfréquentation touristique lié à la crise sanitaire.

Corollairement, le rapprochement de ce trafic supplémentaire d'été conforte nos estimations antérieures d'"équivalents" habitants supplémentaires : en 2020, en cumul des 2 points de comptage, 26 271 véhicules en regard de 60 000 EHS, soit en moyenne 2,3 personnes par véhicule.

Veyrier-du-Lac	2019	2020
Trafic total en pointe	22 072	21 362
Trafic local permanent	10 687	7 156
Trafic supplémentaire d'été	11 385	14 206

Sevrier	2019	2020
Trafic total en pointe	27 929	27 693
Trafic local permanent	20 883	15 628
Trafic supplémentaire d'été	7 046	12 065

Dernier point : ces 26 271 véhicules touristiques représentaient en 2020 quelque 53,6% du trafic relevé l'été sur les berges du lac, un peu plus que le trafic local.

Et, à l'inverse des habitants permanents, tous les touristes et autres visiteurs qui occupent ces véhicules veulent évidemment s'approcher et profiter librement du lac, jour après jour, raison d'être de leur présence, se promener à leur guise tout autour aussi, en voiture nécessairement, faute d'autre solution adaptée, attractive et compatible avec leur critère de choix essentiel : la liberté de mouvement. Accessoirement, ils veulent aussi baguenauder dans les montagnes alentour.

Capacités d'accueil du territoire

Quelles sont-elles, telle est la question ?

Elles sont outrepassées depuis longtemps, et encore plus depuis la crise sanitaire, nous en sommes tous témoins et victimes : quand le nombre de véhicules des touristes dépasse celui des habitants (cf. supra), le doute n'est vraiment plus permis.

Un autre indicateur est l'invasion du lac lui-même par les embarcations : il y a cinq ans, un comptage exhaustif effectué par photo aérienne en période de forte affluence a relevé environ 800 embarcations présentes en même temps sur l'eau, dont 50% de bateaux à moteur (à peu près à la même époque, la gendarmerie avait compté environ 500 bateaux à moteur), tout ceci concurremment à la présence de baigneurs en grand nombre jusqu'à quelques dizaines de mètres des berges. Rapporté à la superficie du lac (27,59 km²), ce nombre de bateaux à moteur renvoie un "couloir de nage" d'environ 60 000 m² pour chacun, par

exemple un couloir de 3 000 m x 20 m, partagé avec les autres usagers : les bateaux à moteur en occupent-ils vraiment moins au cours de leurs évolutions, rien n'est moins sûr !

Dans la cluse du lac d'Annecy, il y a une crise du logement permanent, mais il n'y a pas de crise de la résidence secondaire, ni de crise du logement touristique Airbnb, etc : les deux intercommunalités répliquent à qui mieux mieux les "antennes vertes" (densification, etc.) pour contraindre l'habitat des résidents permanents, mais accompagnent sans barguigner autant le développement du logement touristique.

En 50 ans, le nombre de résidences secondaires dans les communes riveraines du lac (commune nouvelle d'Annecy comprise) est passé de 2 000 à 7 500 unités, autant qui manquent aux résidents permanents, avec lesquels il y a un conflit endémique d'accès à l'espace. Depuis 2018, les logements saisonniers "type Airbnb" doivent obligatoirement être enregistrés : la première année, 3 400 se sont soumis à cette obligation et il est fort à parier que ce nombre a explosé depuis, mais aussi qu'un nombre appréciable persiste à passer sous les radars. Les logements ne sont plus rares, qui ont été achetés, voire même carrément construits (nous pourrions en montrer), dans l'unique but financier d'en faire des "vaches à lait" touristiques.

En clair, du seul fait de son attractivité et de son succès touristiques, la cluse du lac d'Annecy s'est transformée en une agence immobilière et une terre de spéculation à ciel ouvert, aux dépens des résidents permanents, dont beaucoup, particulièrement parmi les jeunes, ne parviennent simplement plus à se loger dans des conditions décentes.

Si la réglementation nationale ne permet pas directement de privilégier le logement permanent, un peu d'intelligence appliquée aux PLU aiderait quand même à y pourvoir un peu, car touristes et résidents secondaires n'ont pas tout à fait les mêmes goûts, les mêmes besoins et les mêmes choix que les résidents permanents : avec de la réflexion et de la volonté politique, on peut sans trop de peine privilégier les goûts et besoins des seconds et faire obstacle à ceux des premiers.

Et, sous l'intitulé "Détermination des capacités d'accueil" (article L121-21), la Loi Littoral fournit une incitation à la responsabilité rarement utilisée lors de l'élaboration des PLU, ceci dans les termes suivants :

"Pour déterminer la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser, les documents d'urbanisme doivent tenir compte :

1° De la préservation des espaces et milieux [remarquables ou naturels] mentionnés à l'article L. 121-23

1° bis De l'existence de risques littoraux, notamment ceux liés à la submersion marine

2° De la protection des espaces nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales, forestières et maritimes

3° Des conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés."

Que n'utilise-t-on ce texte "dans la vraie vie" pour déterminer les capacités d'accueil des territoires ?

Et après ?

"Dieu se rit des hommes qui pleurent les effets dont ils chérissent les causes".

Bossuet

C'est tout l'enjeu de l'écologie en général et du "surtourisme" en particulier, qui est un déni écologique de première grandeur, cause de multiples surexploitations de ressources et même de discriminations.

Le lac d'Annecy doit son succès, son attractivité et son surtourisme à son site exceptionnel. Cet atout nous est donné, il est immuable, nous n'avons pas de prise sur lui (sauf pour l'abimer encore plus).

Il faut donc chercher les solutions ailleurs qu'autour de nous !

Dans la cluse du lac d'Annecy, le surtourisme est essentiellement un phénomène estival et balnéaire et, pour venir "chez nous" à la belle saison, les 60 000 "surtouristes" d'été ont besoin de s'assurer un hébergement à destination, de se déplacer jusque "chez nous", et enfin d'y trouver des loisirs. Sur ces facteurs, nous pouvons avoir prise si nous le voulons, mais cela demande de la part des élus conscience, volonté et engagement politiques, car cela leur demande exactement le contraire de ce qu'ils aiment faire et qui était (est encore ?) rentable électoralement : "toujours plus" !

Autrement dit, s'attaquer aux causes qu'ils chérissent et dont ils pleurent (en paroles) les effets !

En effet, le ressort majeur, voire unique, de la maîtrise du (sur)tourisme est la régulation de l'offre et des capacités, car les touristes sont comme les gaz : si l'endroit leur convient, ils remplissent tout l'espace disponible.

En contrepartie d'un effort de maîtrise quantitative de l'offre en haute saison, voire même de rétraction de celle-ci dans certains cas, il fait sens de réfléchir à élargir l'offre qualitative dans le sens d'une attractivité accrue du territoire en moyenne et basse saisons, en explorant d'autres voies que le balnéaire et l'éternel "outdoor" (sports dits "de nature" fondamentalement basés sur l'appropriation et l'exploitation de l'espace naturel public), qui tendent à faire du lac d'Annecy et de ses espaces proches, un grand parc d'attraction, façon "Disneyland".

Dans cet esprit les voies d'action suivantes nous semblent devoir être explorées :

- cesser de promouvoir le tourisme d'été, action qui participe à gonfler le surtourisme : il n'est pas besoin d'attirer les touristes l'été, ils viennent d'eux-mêmes
- engager une réflexion au niveau du bassin du lac en vue de faire obstacle à la financiarisation spéculative du loge-

ment touristique (style Airbnb), qui gonfle une offre déjà excédentaire et crée au surplus une concurrence perverse à l'accès au logement permanent

- travailler à réduire l'offre centrée sur le balnéaire et à développer des offres non balnéaires et non invasives (patrimoine, culture, etc) porteuses d'image ajoutée, propres à renforcer en moyenne (voire basse) saison l'attractivité de la cluse du lac et l'activité des professionnels du tourisme (hôtels, restaurants et commerces), dont la saison est toujours trop courte

- proscrire toute augmentation des capacités d'accueil, notamment hôtelières, car, en la matière, le réel enjeu pour le territoire est d'assurer "quatre saisons" aux capacités existantes, non de leur créer une concurrence supplémentaire en été, mais aussi toute autre création d'infrastructure nouvelle d'accueil touristique liée au balnéaire et toute création d'événement nouveau d'importance drainant des foules en haute saison

- réduire progressivement les possibilités d'exploitation commerciale et d'abus de toutes sortes du lac et des espaces naturels proches, notamment (cf. Porquerolles et les calanques de Marseille) en généralisant le principe de la réservation préalable et des quotas quotidiens de visiteurs ou pratiquants, par exemple :

- sports nautiques motorisés (notamment les vedettes puissantes et bruyantes, qui abiment le lac et ses berges, et dérangent à elles seules tous les autres usagers du lac), en engageant fortement et sans attendre la transition du thermique vers l'électrique de puissance limitée et en soumettant les sorties à inscription préalable, pour réguler le nombre d'embarcations présentes en même temps sur le lac
- pratique du parapente sur inscription préalable aussi (prise dans la vallée), particulièrement au départ du col de la Forclaz, qui étouffe de la thrombose automobile qu'elle y génère
- la Haute-Savoie comptant près de 50 canyons (et les Bauges 28), ceux du lac d'Annecy ne sont pas indispensables à cette pratique et devraient être purement et simplement fermés dès maintenant

En conclusion, il devient incontournable d'explorer la voie de la sobriété dans l'exploitation de la ressource que constitue le lac d'Annecy.



Amadeus plutôt qu'Amazon !

"Bonjour Monsieur Phelps, votre mission si vous l'acceptez...". La phrase culte du générique de la série "Mission impossible" demeure dans toutes les mémoires. S'agissant d'ALAE et de son président en titre durant 20 ans, il conviendrait de dire : "Bonjour Monsieur Moysan, votre mission si vous l'acceptez...". Rude mission s'il en est, que de vouloir s'opposer au rouleau compresseur des centrales à béton. Mais l'ami Alain — dont l'action a notamment permis la préservation de la façade des anciens hospices sardes abritant l'actuel hôtel des Tresums — a aujourd'hui passé le flambeau à l'ami Jean-Yves (Pères, pour les intimes) et s'en est retourné à sa chère musique. Verlaine ne disait-il pas, "De la musique avant toute chose..." ? Car voyez-vous, en plus d'avoir été un méchant empêcheur de bétonner en rond, se piquant de droit et n'hésitant pas à fourbir ses recours administratifs, tourmentant plus souvent qu'à leur heure nos malheureux élus — si dévoués comme chacun sait à la cause publique —, en plus de cela, Alain Moysan est aussi musicien... facteur de piano, pour être précis. L'homme est donc à son affaire en matière de préservation du patrimoine, qu'il s'agisse d'un bâtiment ou d'un périmètre de nature remarquables, d'une MG de 1950 ou d'un pianoforte ayant appartenu à Beethoven. Mais le plus simple serait peut-être de lui laisser la parole.

La Rédaction

où l'on intervient sur un de ceux-ci il est nécessaire d'utiliser, autant que faire se peut, des matériaux conformes aux matériaux d'origine, de maintenir en place tout ce qui peut l'être, d'archiver ce qu'il est inévitable de remplacer, de consigner par écrit, de constituer un dossier photographique, de dessins, de prises de mesures et tout ce qui a pu être observé avant et pendant les travaux. Dans tous les cas, il ne faut pas chercher à améliorer l'instrument, à "l'optimiser", suivant la formule consacrée, en modifiant la nature d'un ou plusieurs éléments comme les cordes, par exemple, au prétexte qu'un calcul mathématique démontre qu'il faut changer les diamètres de celles-ci ou la nature du métal pour obtenir un meilleur résultat sonore. Le travail d'un restaurateur, encore une fois, doit permettre la restitution de ce que musiciens et mélomanes entendaient à l'époque de la construction des instruments et la transmission de ce patrimoine dans le meilleur état et le plus fidèlement possible aux générations futures.

Alain Moysan

Dans le dessein assumé de préserver le cadre de vie du bassin annécien, parmi les nombreuses missions d'ALAE figure principalement la protection de notre environnement naturel, de notre patrimoine immobilier... et mobilier! Ainsi en va-t-il, en ce dernier domaine, des instruments de musique. Parmi ceux-ci on peut parler des instruments à clavier, en particulier des pianos anciens (pianoforte pour les connaisseurs). Quel plaisir en effet de pouvoir entendre, grâce à leur restauration, la musique de Mozart, de Beethoven, de Chopin et de bien d'autres, telle qu'eux mêmes l'on entendue. Quel beau voyage dans le temps que cela nous fait faire. Mais la restauration d'un instrument ancien, quel qu'il soit, doit nécessairement s'effectuer suivant un certain nombre de critères stricts. Ainsi, à partir du moment

A propos du forte-piano et du piano moderne

Article paru dans le magazine
"Flûte à bec et instruments anciens"
(mars 1987)

Si la musique ancienne se porte assez bien dans l'ensemble et si les instruments qui la jouent sont connus et admis, le piano pour sa part est plutôt négligé : trois siècles d'existence, et, mis à part les spécialistes, on ne connaît de sa facture que ce qui se fait depuis 80 ans.

Après une période d'enfance, pourrait-on dire, qui couvre la bonne première moitié du 18^{ème} siècle, avec Cristofori, Marius et quelques autres, à son point de départ, le piano connaît une évolution constante dont chaque étape propose une esthétique sonore différente des précédentes, accompagnant ainsi l'évolution de la musique elle-même, ou, pourquoi pas, suscitant parfois cette évolution. Cela, presque jusqu'à nos jours où, peu à peu, l'instrument s'est stabilisé dans une forme, une structure et une esthétique sonore un peu figées par les contraintes imposées par la concurrence, la fabrication industrielle, l'arrêt de véritable recherche et un certain conformisme du public.



Instrument à tout faire, commode, efficace, stable, accessible au plus grand nombre, telle pourrait être la définition du piano moderne, où l'on peut véhiculer Bach et Boulez sans quitter son tabouret. Tout cela est bien mais un peu court, car cette facilité fait oublier que la plupart des compositeurs n'ont pas connu cette dernière étape de l'instrument. Les pianos anciens, eux, vont se présenter autrement et en prologue à ce qui va suivre, voici ce que dit Alfred Brendel dans son livre "Nachdenken über Musik" (Piper 1977) à propos de l'un d'eux : "Si l'on joue sur le piano Erard 1803 de Beethoven se trouvant au Musée des Arts à Vienne, une constatation s'impose immédiatement : le son, la dynamique, le jeu n'ont absolument rien à voir avec les pianos à queues actuels. Chaque ton a une attaque bien audible. Les sons sont plus malléables, plus vivants et changent de couleur durant leur tenue. Les différences entre basses, médium et dessus sont très marquées. Les dessous ont une sonorité courte et

fine. Ils s'opposent à une grande dynamique et au chant qui veut ressortir. Même les basses claires et un peu ronflantes n'ont pas la même puissance dynamique que celle de nos instruments. Sous l'angle du jeu, la force nécessaire exigée par l'Erard comparé à celle exigée par un Steinway d'aujourd'hui revient à comparer un mécanicien de précision et un déménageur".

L'esthétique sonore du piano, variée suivant les lieux et les époques, ainsi que l'évolution des mécaniques ont conditionné étroitement le mode d'écriture de la musique. Par voie de conséquence le piano moderne, par sa nature même (sa mécanique, sa puissance et son équilibre basses-dessus) exige du pianiste une adaptation des œuvres classiques. Parfois malgré lui, il déforme certains passages, en particulier dans les basses où certains traits deviennent pâteux, voire incompréhensible pour l'auditeur. Il y a aussi disparition des effets produits par les différentes pédales utilisées autrefois. Pour l'exemple on citera l'indication de Beethoven "nach und nach mehrere saiten" (peu à peu plusieurs cordes) au début du dernier mouvement de la Sonate en La majeur opus 101, traduite dans les éditions actuelles par "crescendo" faute de moyen d'exécution approprié sur le piano d'aujourd'hui. Il y avait, en effet, sur l'Erard de Beethoven par exemple (et aussi sur d'autres!) trois cordes par note, du grave à l'aigu, et le passage progressif du jeu d'une à trois cordes, c'est-à-dire d'un son léger de harpe au son du piano proprement dit, est tout à fait saisissant, non seulement par la qualité du crescendo obtenu mais aussi par la variété des timbres ainsi développés qui l'accompagne.

Il ne s'agit pas ici de prôner l'interprétation sur instrument d'époque comme une finalité suprême, à grands coups d'arguments destinés à démontrer ce que le moderne a perdu par rapport à l'ancien, bien sûr, mais plutôt d'encourager la simple connaissance de "l'instrument piano" dans son ensemble, en l'abordant comme un instrument complexe, multiforme, aux facettes extraordinairement variées, et de proposer d'utiliser comme outil d'interprétation celui qui a servi à la composition même de la musique, pour en avoir une meilleure connaissance. Il s'agit de pouvoir mieux comprendre pour mieux traduire le comment et le pourquoi de l'écriture des textes musicaux (tempi, nuances, registrations...), sans parler de l'émotion profonde que l'on peut éprouver à la redécouverte du son que les compositeurs ont entendu. Il s'agit enfin de tenter de faire admettre pour le piano ce qui est déjà admis pour les autres instruments, à savoir qu'il n'y a pas eu, dans le temps, de progrès, mais une simple évolution de l'instrument.





"Toute cette place perdue!"

Marcel Parpaing

Lac et Reflets n°125
Une publication d'ALAE
Association Lac d'Annecy Environnement
Association agréée pour le département de la Haute-Savoie
au titre de l'article L141-1 du code de l'Environnement
Adresse : ALAE - BP 11 - 74320 Sevrier

Courriel :
alae@annecy-environnement.fr
Site Internet :
www.annecy-environnement.fr/alae2/

ISSN 1292-3672 - Tirage papier : 250 exemplaires - Diffusion Internet : libre

Rejoignez ALAE, ou renouvelez votre adhésion pour 2022

Coupon à envoyer au Trésorier à l'adresse postale de l'association
Payement par chèque à l'ordre d'ALAE - Déduction d'impôts (reçu fiscal 2022)
Pour recevoir Lac et Reflets par la poste, joindre 2 timbres de 1,16 €



Adhésion ou renouvellement à ALAE

(avec la revue Lac et Reflets)

Nous vous remercions de votre indispensable soutien

Individuelle 30 € Couple 40 € Soutien (don) ... € Personne morale 50 €

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ Code postal _____ Ville _____

Courriel _____ Téléphone (facultatif) _____

Date

Signature

